



Fonctionnaire détaché : non renouvellement

Par **blondin**, le 17/01/2011 à 11:55

Bonjour,

Le contrat en tant que fonctionnaire détaché de note comptable au sein de notre association prend fin le 28 février prochain. Il a souhaité rester mais le président de notre association lui a signifié (dans les délais impartis) sa réintégration dans son corps d'origine (rectorat de Grenoble) sans lui donner d'explication. Notre comptable se voit donc obligé de partir le 28 Février à Grenoble alors qu'il habite Tignes (2 heures de route quand même).

Mes 2 questions:

1/ L'employeur d'accueil (l'association) a-t'il le droit de ne pas donner d'explication au non renouvellement souhaité par notre comptable ?

2/ L'employeur d'accueil a-t'il le droit d'embaucher un autre comptable après le départ pourtant non souhaité du fonctionnaire détaché (une petite annonce de recherche d'un comptable pour notre association est mise à Pole emploi) ?

Merci pour vos réponses...